

REGLEMENT DU MARATHON DE LA VESUBIE 2020

Article 1 – Epreuves :

L'association Vésubie Trail Club 06 organise le **samedi 23 mai 2020** la première édition du MARATHON DE LA VESUBIE.

Le Marathon de la Vésubie comportera 3 épreuves :

- **Le Marathon de la Vésubie 65 km solo** : épreuve individuelle de 65,3 km pour 4600 m D+, avec départ et arrivée à Roquebillière. Cette course est ouverte à partir de la catégorie espoirs (nés en 2000 ou avant). **Le départ sera donné à 5h** sur la place de la mairie de Roquebillière.
- **Le Marathon de la Vésubie 42 km** : épreuve individuelle de 42,4 km pour 2890 m D+ et 2690 m D-, partant de Roquebillière et arrivant à Belvédère. Cette course est ouverte à partir de la catégorie espoirs (nés en 2000 ou avant). **Le départ sera donné à 7h** sur la place de la mairie de Roquebillière.
- **Le Marathon de la Vésubie 65 km en relais** : épreuve en équipes de 4 coureurs comportant 4 relais :
 - o Relais n°1 de Roquebillière à Lantosque : 17,8 km pour 1202 m D+ et 1341 m D-
 - o Relais n°2 de Lantosque à La Bollène-Vésubie : 6,8 km pour 661 m D+ et 446 m D-
 - o Relais n°3 de La Bollène-Vésubie à Belvédère : 17,6 km pour 1030 m D+ et 905 m D-
 - o Relais n°4 de Belvédère à Roquebillière : 22,7 km pour 1702 m D+ et 1901 m D-

Cette course est ouverte à partir de la catégorie espoirs (nés en 2000 ou avant) pour les relais n°1, 3 et 4 et à partir de la catégorie cadets (nés en 2004 ou avant) uniquement pour le relais n°2. **Le départ du premier relais sera donné à 5h** sur la place de la mairie de Roquebillière.

L'utilisation des bâtons est autorisée sur l'ensemble des épreuves.

Les détails des parcours et les profils sont consultables sur le site internet de l'épreuve : www.marathonvesubie.com

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours et/ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques.

Article 2 – Organisateur :

Le Marathon de la Vésubie est organisé par l'association Vésubie Trail Club 06, dont le siège est situé lieu-dit Berthemont-les-Bains 06450 ROQUEBILLIERE

Courriel : contact@vesubiemarathon.com

Article 3 - Conditions d'inscription :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, **délivrée par la FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ; Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une fédération uniquement agréée** (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sgfederation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même Licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Les mineurs devront présenter impérativement une autorisation parentale lors du retrait des dossards.

Le montant de l'inscription est fixé à :

- **65 €** par coureur pour le 65 km solo ;
- **45 €** par coureur pour le 42 km ;
- **25 €** pour chaque relayeur sur le 65 km relais (100 € par équipe).

payables en ligne lors de l'inscription.

Les inscriptions s'effectueront **obligatoirement sur le site internet www.vesubiemarathon.com** ou sur **www.sport-up.fr avant le mercredi 20 mai 2020 à 22h00**. Il n'y aura pas d'inscription papier.

Le nombre de participants est limité à 350 (150 sur le 65 km solo, 100 sur le 42 km et 25 équipes sur le 65 km en relais). Les inscriptions sur place seront possibles si le quota d'inscrits n'est pas atteint.

Article 4 - Retrait des dossards :

Le retrait des dossards (dossiers complets et paiement de l'inscription) se fera **devant la mairie de Roquebillière le vendredi 22 mai de 16h à 20h et le samedi 23 mai à partir de 4h ainsi qu'à Decathlon Nice Lingostière le vendredi 22 mai de 9h à 13h**.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité, du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied (l'organisation conservera le certificat médical) ou de la licence sportive, de l'autorisation parentale pour les mineurs et du matériel obligatoire. Aucun dossard ne sera expédié par la poste.

Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire le concurrent est susceptible de disqualification.

Attention : pour le 65 km en relais à 4, il y aura un seul et même dossard que les relayeurs devront se faire passer.

Article 5 - Engagement :

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 6 - Assurance :

Les organisateurs ont souscrit un contrat de responsabilité civile auprès de la MAIF par l'intermédiaire de la Fédération Française d'Athlétisme et d'AIAC Courtage. En ce qui concerne la garantie individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs quel que soit le dommage éventuel subi.

Article 7 - Barrières horaires :

Des barrières horaires ont été déterminées afin de garantir la sécurité des participants.

- **65 km solo :** 10h35 à Lantosque, 12h00 à la Bollène-Vésubie, 14h35 à Belvédère, 18h30 à la balise n°39 piste du Cervagne et 20h00 pour l'arrivée à Roquebillière.
- **42 km :** 10h35 à Lantosque, 12h00 à la Bollène-Vésubie, 13h45 aux Granges des Graous et 15h30 pour l'arrivée à Belvédère.
- **65 km en relais :** 9h à Lantosque, 10h à la Bollène-Vésubie, 13h30 à Belvédère et 18h pour l'arrivée à Roquebillière.

Article 8 - Ravitaillement :

Des ravitaillements seront installés aux Granges de la Brasque (8,2 km), à Lantosque (17,8 km), à la Bollène-Vesubie (24,6 km), aux Granges des Graous (35,5 km), à Belvédère (42,4 km), à la balise n°280 route M2565 (51,9 km), à la balise n°39 piste du Cervagne (60,5 km) et à l'arrivée à Roquebillière (65,3 km).

Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages de barres dans les poubelles mises à disposition sur le ravitaillement.

Article 9 - Equipement obligatoire :

Le port du dossard est obligatoire à l'avant, visible dans sa totalité et en permanence.

Le concurrent s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée. L'organisateur pourra réaliser des contrôles du matériel avant, pendant et après la course.

✓ **Matériel obligatoire pour le 65 km solo :**

- Sac permettant de transporter le matériel. Le sac devra être le même du début à la fin de la course
- Réserve d'eau d'1 litre minimum
- 1 gobelet personnel. Aucun gobelet de rechange ne sera à disposition sur les ravitaillements
- Une réserve alimentaire (recommandation : 800 kcal soit 2 gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune)
- 1 couverture de survie format standard 220 x 140 cm
- 1 sifflet
- 1 lampe frontale avec piles de rechange
- 1 lampe frontale de secours avec piles de rechange
- 1 téléphone portable avec les numéros d'urgence transmis par l'organisation
- 1 fiche personnelle comprenant les informations médicales vous concernant, traitements médicamenteux en cours et contre-indications, numéro à contacter en cas de problème (modèle sur notre site internet, fiche à donner uniquement lors du retrait des dossards)
- 2 bandes de contention adhésive et élastique (minimum 100 cm x 6 cm)
- 1 casquette ou équivalent
- 1 paire de gants chauds et imperméables
- 1 bonnet
- 1 veste imperméable et respirante type gore tex ou équivalent permettant de supporter le mauvais temps en montagne, avec capuche d'origine obligatoire. Les vêtements type K-way® ne sont pas autorisés
- Maillot manches longues chauds type 2ème couche ou combinaison d'une première couche (plus légère) et d'un coupe-vent déperlant
- Pantalon / collant de course à jambes longues OU combinaison d'un corsaire et de chaussettes de manière à couvrir intégralement les jambes
- Surpantalon imperméable
- 1 pièce d'identité (lors du retrait des dossards)

✓ **Matériel obligatoire pour le 42 km :**

- Sac permettant de transporter le matériel. Le sac devra être le même du début à la fin de la course
- Réserve d'eau d'1 litre minimum
- 1 gobelet personnel. Aucun gobelet de rechange ne sera à disposition sur les ravitaillements
- Une réserve alimentaire (recommandation : 800 kcal soit 2 gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune)
- 1 couverture de survie format standard 220 x 140 cm
- 1 sifflet
- 1 téléphone portable avec les numéros d'urgence transmis par l'organisation
- 1 fiche personnelle comprenant les informations médicales vous concernant, traitements médicamenteux en cours et contre-indications, numéro à contacter en cas de problème (modèle sur notre site internet, fiche à

- donner uniquement lors du retrait des dossards)
 - 2 bandes de contention adhésive et élastique (minimum 100 cm x 6 cm)
 - 1 casquette ou équivalent
 - 1 paire de gants chauds et imperméables
 - 1 bonnet
 - 1 veste imperméable et respirante type gore tex ou équivalent permettant de supporter le mauvais temps en montagne, avec capuche d'origine obligatoire. Les vêtements type K-way® ne sont pas autorisés.
 - Maillot manches longues chauds type 2ème couche ou combinaison d'une première couche (plus légère) et d'un coupe-vent déperlant
 - Pantalon / collant de course à jambes longues OU combinaison d'un corsaire et de chaussettes de manière à couvrir intégralement les jambes
 - Surpantalon imperméable
 - 1 pièce d'identité (lors du retrait des dossards)
- ✓ **Matériel obligatoire pour le 65 km en relais à 4 :**
- Réserve d'eau de 500 ml minimum
 - 1 gobelet personnel. Aucun gobelet de rechange ne sera à disposition sur les ravitaillements
 - 1 couverture de survie
 - 1 sifflet
 - 1 téléphone portable avec les numéros d'urgence transmis par l'organisation
 - 1 pièce d'identité (lors du retrait des dossards)

L'organisation se réserve le droit de modifier ces listes, notamment concernant la réserve d'eau et les vêtements, en fonction des éléments météorologiques à sa disposition la semaine de la course.

Des contrôles systématiques seront effectués lors du retrait des dossards.

Article 10 - Classement et dotation :

La remise des prix se fera à partir de 20h00 sous le chapiteau de Roquebillière. Sur le 65 km solo et le 42 km, les 3 premiers au scratch ainsi que les 1ers hommes et femmes de chaque catégorie seront récompensés. Sur le 65 km en relais, les 3 premières équipes au scratch ainsi que la 1^{ère} équipe hommes, la 1^{ère} équipe femmes et la 1^{ère} équipe mixte seront récompensées.

Article 11 - Challenges :

Cette épreuve fait partie du Challenge Trail Allianz Vésubie-Tinée 2020 et du Challenge Spiridon Côte d'Azur. Les classements de ces challenges sont consultables sur www.vesubietrailclub06.com et www.spiridon-cote-azur.fr.

Article 12 - Contrôles :

Plusieurs points de contrôle sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve.

Les contrôles sont effectués par des signaleurs qui sont placés sous l'autorité du responsable de la course dont le pouvoir de décision est sans appel.

Article 13 - Abandons :

Sauf contrainte majeure, vous devez abandonner sur un des points de contrôle (ravitaillements) en informant impérativement un membre de l'organisation. Vous serez ainsi pris en charge par l'organisation et transféré à Roquebillière. En quittant un point de contrôle vous devez vous sentir capable de rallier le point suivant. Un membre de l'équipe médicale peut prendre la décision de ne pas vous laisser reprendre la course.

Article 14 - Assistance médicale et sécurité :

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve et ce en plusieurs postes répartis sur le parcours. Elle est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

Les concurrents devront impérativement enregistrer dans leur téléphone le numéro du PC course, à contacter en cas de problème : 06.17.46.62.37

Pour toute urgence, les secours seront contactés via le 112.

Article 15 - Pénalités :

Le non-respect des clauses ci-dessous entraînera des pénalités :

Assistance personnelle hors cadre prévu par l'organisation	1h de pénalité
Non passage à un point de contrôle	Disqualification
Comportement inadapté envers un membre de l'organisation	Disqualification
Non respect de l'environnement	Disqualification
Dépassement de la barrière horaire	Disqualification
Perte du dossard	Disqualification
Manquement à l'éthique sportive	Disqualification
Refus de se soumettre à un contrôle	Disqualification
Matériel manquant à un contrôle	Disqualification
Refus de suivre une décision de l'organisation	Disqualification
Non assistance à un coureur en difficulté ou en danger	Disqualification
Tricherie caractérisée	Disqualification

Les concurrents n'ayant pas le matériel obligatoire lors du retrait des dossards se verront refuser le départ. Sur le parcours et à l'arrivée, les coureurs contrôlés ne possédant pas le matériel obligatoire s'exposent à une disqualification. Des contrôles seront réalisés à l'arrivée de l'épreuve.

Le présent règlement est valable dans sa totalité pour les coureurs. Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains.

Article 16 - Chronométrage :

Le chronométrage sera effectué par le Vésubie Trail Club 06.

Article 17 - Annulation :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries...). Attention, l'organisation ne peut être tenue responsable de l'état des routes et de l'acheminement des coureurs sur le site de départ.

Article 18 - Acceptation du règlement :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Article 19 - Droit à l'image :

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

J'autorise expressément l'organisateur à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'événement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion du Marathon de la Vésubie tous supports (brochure, site internet, projection publique, reportage télévisé...) pour la durée de 30 ans dans le monde entier.

Article 20 – Droit à la Protection des Données Personnelles :

En application du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale à : Vésubie Trail Club 06 – lieu-dit Berthemont-les-Bains 06450 ROQUEBILLIERE ou par email : contact@vesubietrailclub06.com. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celui-ci répond à une obligation légale.